

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 16/02/2023 – Délibération D5 DEL n°23-014
8.8 Environnement

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEUR-RIPET, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Danièle MOTTIN procuration à M. Guy MULLER,
M. Philippe LEFEVRE procuration à Mme Nathalie BAUDOUIN,
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN,
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Ivica JOVIC,
M. Raoul LIMA procuration à M. Pascal DAGORY,
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO,
Mme Sofia RAFÁI procuration à M. Emmanuel BOLLE.

Messieurs Pascal DAGORY et Jacques FASQUEL sont élus secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

10/02/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

DATE D'AFFICHAGE :

10/02/2023

OBJET : AVIS DE LA COMMUNE D'EPONE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTÉE PAR LA SNC RENAULT FLINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-57,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article R.181-38,

Vu l'Arrêté d'ouverture d'enquête publique portant sur la demande environnementale déposée par la société SNC RENAULT FLINS afin de regrouper et reconditionner des pots catalytiques provenant des usines, des centres techniques ou des prestataires Renault dans son établissement situé à Aubergenville Boulevard P. Lefauchaux.,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017 instaurant des périmètres d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 11 décembre 2018 portant sur le 1er arrêt du PLUi,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 9 mai 2019 portant sur le 2ème arrêt du PLUi,

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 16/02/2023 – Délibération D5 DEL n°23-014
8.8 Environnement

Considérant que la Commune d'Épône est incluse dans le périmètre d'affichage de 2 kilomètres prévu par la réglementation.

Considérant que l'article 5 de l'arrêté d'ouverture d'enquête invite les conseils municipaux concernés à donner leurs avis sur ladite demande d'autorisation environnementale

Considérant l'avis favorable de la commission Travaux, Urbanisme, tenue le 2 février 2023, sous réserve de la transmission de pièces complémentaires portant sur l'étude des dangers liés aux produits chimiques et pots catalytiques (document transmis le 10 février 2023).

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jacques FASQUEL, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix Pour,)

- **ARTICLE 1 : DONNE un avis favorable** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SNC RENAULT FLINS.

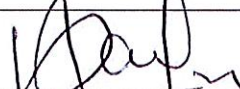
ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet le
09/03/2023
Et publié/affiché le 09/03/2023



Guy MULLER


Maire d'Épône
Conseiller Départemental
Conseiller communautaire GPS&O

Pascal DAGORY
Secrétaire de séance 

Jacques FASQUEL
Secrétaire de séance 